



Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 20 septembre 2016

N° 2016-46

Nombre de Conseillers
en exercices.....**27**
présents.....**22**
votants**27**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 14/09/2016
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 26/09/2016

L'an deux mille seize, le mardi vingt septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Ghislain DEMONET, Maire**,

Etaient présents :

Mesdames : Martine CLAUSSE – Mélissa COLIN - Sandra DEMOUGIN – Nadia DORE - Anne-Marie FARRUDJA - Jacqueline GENAY - Nadine GALLOIS - Cécile LANA – Magali THOMASSIN – Catherine MANGEOT–Evelyne SASSETTI - Laetitia SCHLEGEL.
Messieurs : Daniel BERTRAND – Paul BINDA – Jacques BOURGUIGNON - Paul BRANDMEYER - Alain COLLET – Ghislain DEMONET - Abdulhak EL OMARI - Thierry EVA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN –Christian PILLER.

Avai(en)t donné procuration :

M. Olivier MARTET à Mme Magali THOMASSIN - Mme Sarah CONCHERI à Mme Evelyne SASSETTI - M. Michel GUTH à M. Abdulhak EL OMARI – Mme Marie Louise HUSSON à M. Jacques BOURGUIGNON.

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Mme Nadia DORE comme secrétaire de séance.

OBJET: Garantie d'emprunt pour l'acquisition de 15 pavillons par l'OPH de Lunéville à Blainville-sur-l'Eau

L'OPH de Lunéville s'est inscrit dans l'opération immobilière actuellement en cours sur le quartier du Haut des Places. Le programme, validé par la Direction Départementale des Territoires en date du 11 mai 2016, prévoit l'acquisition de 15 pavillons en VEFA (11 PLUS et 4 PLAI) pour un montant total de 2 100 000 € HT.

Afin d'obtenir les prêts de la Caisse des Dépôts et de Consignations, l'OPH de Lunéville sollicite l'accord du Conseil Municipal pour obtenir une garantie à 100 % pour les emprunts contractés pour cette opération.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une délibération de principe ; une deuxième délibération fixera précisément le montant et les caractéristiques de l'emprunt. Il propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour :

Après explication, le Conseil Municipal :

Autorise Monsieur le Maire à garantir à 100% les emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignations pour l'opération de 15 logements situés avenue Joliot Curie à Blainville-sur-l'Eau.

■

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 22 septembre 2016.

Le Maire,
Ghislain DEMONET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 septembre 2016**

N° 2016-47

Nombre de Conseillers
en exercices.....**27**
présents.....**22**
votants**27**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 14/09/2016
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 26/09/2016

L'an deux mille seize, le mardi vingt septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Ghislain DEMONET, Maire,**

Etaient présents :

Mesdames : Martine CLAUSSE – Mélissa COLIN - Sandra DEMOUGIN – Nadia DORE - Anne-Marie FARRUDJA - Jacqueline GENAY - Nadine GALLOIS - Cécile LANA – Magali THOMASSIN – Catherine MANGEOT–Evelyne SASSETTI - Laetitia SCHLEGEL.

Messieurs : Daniel BERTRAND – Paul BINDA – Jacques BOURGUIGNON - Paul BRANDMEYER - Alain COLLET – Ghislain DEMONET - Abdulhak EL OMARI - Thierry EVA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN –Christian PILLER.

Avai(en)t donné procuration :

M. Olivier MARTET à Mme Magali THOMASSIN - Mme Sarah CONCHERI à Mme Evelyne SASSETTI - M. Michel GUTH à M. Abdulhak EL OMARI – Mme Marie Louise HUSSON à M. Jacques BOURGUIGNON.

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Mme Nadia DORE comme secrétaire de séance.

OBJET: Contrat-cadre d'action sociale mutualisée et mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle

Monsieur le Maire expose l'opportunité pour la commune de pouvoir mettre en place un contrat-cadre d'action sociale mutualisée.

Pour être efficace, l'organisation d'une procédure de mise en concurrence doit être mutualisée et par conséquent l'opportunité se présente de confier au centre de gestion de Meurthe-et-Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence. A l'issue, le centre de gestion peut souscrire un tel contrat-cadre pour le compte des collectivités qui le souhaitent.

Ainsi après en avoir délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 25,

Vu l'avis du Comité technique du centre de gestion en date du 27 juin 2016,

- **Décide** à l'unanimité que la commune de Blainville-sur-l'Eau charge le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer une procédure de mise en concurrence de prestataires de l'action sociale, dans le respect de la réglementation sur les marchés publics.

Ce contrat couvrira tout ou partie des prestations suivantes, à destination des agents territoriaux (sans que cette liste ne soit fermée) :

- naissance/adoption, mariage/pacs, médailles, départ à la retraite...
- prestations liées au handicap, aide familiale/ménagère, plan épargne chèque-vacances bonifiés, frais d'obsèques...

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure, le cas échéant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 22 septembre 2016.

Le Maire,
Ghislain DEMONET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 septembre 2016**

N° 2016-48

Nombre de Conseillers
en exercices.....**27**
présents.....**22**
votants**27**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 14/09/2016
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 26/09/2016

L'an deux mille seize, le mardi vingt septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Ghislain DEMONET, Maire,**

Etaient présents :

Mesdames : Martine CLAUSSE – Mélissa COLIN - Sandra DEMOUGIN – Nadia DORE - Anne-Marie FARRUDJA - Jacqueline GENAY - Nadine GALLOIS - Cécile LANA – Magali THOMASSIN – Catherine MANGEOT–Evelyne SASSETTI - Laetitia SCHLEGEL.

Messieurs : Daniel BERTRAND – Paul BINDA – Jacques BOURGUIGNON - Paul BRANDMEYER - Alain COLLET – Ghislain DEMONET - Abdulhak EL OMARI - Thierry EVA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN –Christian PILLER.

Avai(en)t donné procuration :

M. Olivier MARTET à Mme Magali THOMASSIN - Mme Sarah CONCHERI à Mme Evelyne SASSETTI - M. Michel GUTH à M. Abdulhak EL OMARI – Mme Marie Louise HUSSON à M. Jacques BOURGUIGNON.

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Mme Nadia DORE comme secrétaire de séance.

OBJET: Rétrocession et intégration au domaine public routier des voiries du lotissement des Hauts de Géalieu

Le programme d'urbanisation du lotissement des Hauts de Géalieu géré par Nexity étant achevé, il convient de délibérer pour que la voirie puisse être rétrocédée à la Commune et intégrée au domaine public routier.

La longueur de la voirie du lotissement sera ajoutée au recensement déjà effectué auprès des services de la Direction Départementale des Transports et ainsi abonder la Dotation Globale de Fonctionnement au titre de la « part voirie ».

Rue Louise Michel = 193 mètres linéaires (ml)

Rue Jean Ferrat = 287 ml

La voirie du lotissement étant conforme au cahier des charges, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Après explication, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la rétrocession des rues Louise Michel et Jean Ferrat ;
- **Classe** ces parcelles au domaine public routier ;
- **Valide** le métrage des voiries ci-dessus.

A l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 22 septembre 2016.

Le Maire,
Ghislain DEMONET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 septembre 2016**

N° 2016-49

Nombre de Conseillers
en exercices.....**27**
présents.....**22**
votants**27**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 14/09/2016
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 26/09/2016

L’an deux mille seize, le mardi vingt septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Ghislain DEMONET, Maire,**

Etaient présents :

Mesdames : Martine CLAUSSE – Mélissa COLIN - Sandra DEMOUGIN – Nadia DORE - Anne-Marie FARRUDJA - Jacqueline GENAY - Nadine GALLOIS - Cécile LANA – Magali THOMASSIN – Catherine MANGEOT–Evelyne SASSETTI - Laetitia SCHLEGEL.

Messieurs : Daniel BERTRAND – Paul BINDA – Jacques BOURGUIGNON - Paul BRANDMEYER - Alain COLLET – Ghislain DEMONET - Abdulhak EL OMARI - Thierry EVA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN –Christian PILLER.

Avai(en)t donné procuration :

M. Olivier MARTET à Mme Magali THOMASSIN - Mme Sarah CONCHERI à Mme Evelyne SASSETTI - M. Michel GUTH à M. Abdulhak EL OMARI – Mme Marie Louise HUSSON à M. Jacques BOURGUIGNON.

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Mme Nadia DORE comme secrétaire de séance.

OBJET: Vente de parcelle au SSIAD des 3 Rivières

Le président du SSIAD, Monsieur RENAUD, a sollicité la Collectivité pour acquérir la parcelle cadastrée AH n°755 afin de bénéficier d'un accès direct à la salle de réunion de l'accueil de jour pour les bénévoles et salariés de l'établissement.

Il est prévu que cette parcelle soit aménagée par un paysagiste afin de s'intégrer dans le périmètre du bâtiment et du jardin thérapeutique.

Après explication, le Conseil Municipal :

- **Autorise** à l'unanimité Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la vente de la parcelle n°755;
- **Fixe** le prix de vente à l'euro symbolique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 22 septembre 2016.

Le Maire,
Ghislain DEMONET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 septembre 2016**

N° 2016-50

Nombre de Conseillers
en exercices.....**27**
présents.....**22**
votants**27**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 14/09/2016
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 26/09/2016

L'an deux mille seize, le mardi vingt septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Ghislain DEMONET, Maire,**

Etaient présents :

Mesdames : Martine CLAUSSE – Mélissa COLIN - Sandra DEMOUGIN – Nadia DORE - Anne-Marie FARRUDJA - Jacqueline GENAY - Nadine GALLOIS - Cécile LANA – Magali THOMASSIN – Catherine MANGEOT–Evelyne SASSETTI - Laetitia SCHLEGEL.

Messieurs : Daniel BERTRAND – Paul BINDA – Jacques BOURGUIGNON - Paul BRANDMEYER - Alain COLLET – Ghislain DEMONET - Abdulhak EL OMARI - Thierry EVA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN –Christian PILLER.

Avai(en)t donné procuration :

M. Olivier MARTET à Mme Magali THOMASSIN - Mme Sarah CONCHERI à Mme Evelyne SASSETTI - M. Michel GUTH à M. Abdulhak EL OMARI – Mme Marie Louise HUSSON à M. Jacques BOURGUIGNON.

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Mme Nadia DORE comme secrétaire de séance.

OBJET: subvention associations - ACBD Omnisports

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'apporter un soutien exceptionnel si, le cas échéant, l'association ACBD omnisports rencontrait des difficultés financières particulières.

Ce soutien consisterait à verser de manière anticipée la subvention annuelle, de manière totale ou partielle, sous réserve de la transmission des comptes consolidés et de tout élément écrit justifiant de la gravité de la situation financière de l'association.

Cette possibilité ne serait ouverte qu'une seule fois afin de ne pas venir aggraver durablement les difficultés financières de l'association.

Après explication, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à présenter au conseil municipal, le cas échéant, une demande de versement anticipé sur demande écrite de l'Association et justifiant d'éléments revêtant un caractère suffisamment graves et exceptionnels, à 24 voix pour et 3 abstentions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 22 septembre 2016.

Le Maire,
Ghislain DEMONET





**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 septembre 2016**

N° 2016-51

Nombre de Conseillers
en exercices.....**27**
présents.....**22**
votants**27**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 14/09/2016
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 26/09/2016

L'an deux mille seize, le mardi vingt septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Ghislain DEMONET, Maire,**

Etaient présents :

Mesdames : Martine CLAUSSE – Mélissa COLIN – Sandra DEMOUGIN – Nadia DORE – Anne-Marie FARRUDJA – Jacqueline GENAY – Nadine GALLOIS – Cécile LANA – Magali THOMASSIN – Catherine MANGEOT – Evelyne SASSETTI – Laetitia SCHLEGEL.

Messieurs : Daniel BERTRAND – Paul BINDA – Jacques BOURGUIGNON – Paul BRANDMEYER – Alain COLLET – Ghislain DEMONET – Abdulhak EL OMARI – Thierry EVA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN – Christian PILLER.

Avai(en)t donné procuration :

M. Olivier MARTET à Mme Magali THOMASSIN - Mme Sarah CONCHERI à Mme Evelyne SASSETTI - M. Michel GUTH à M. Abdulhak EL OMARI – Mme Marie Louise HUSSON à M. Jacques BOURGUIGNON.

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Mme Nadia DORE comme secrétaire de séance.

OBJET: Prix de vente Zone du Douaire Saint Aignan

Par délibération en date du 1er juillet 2015, le Conseil Municipal fixait le tarif au m2 des terrains de la Zone du Douaire Saint Aignan à 12 euros.

Monsieur le Maire souhaite actualiser ce tarif et propose donc aux membres du Conseil Municipal d'augmenter le prix à 15 euros le m2.

Après explication, le Conseil Municipal :

- **Valide** à l'unanimité le nouveau tarif des parcelles de la zone du Douaire Saint Aignan. Ce tarif s'appliquera aux nouvelles acquisitions et est exclu de celles en cours de signature.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 22 septembre 2016.

Le Maire,
Ghislain DEMONET

